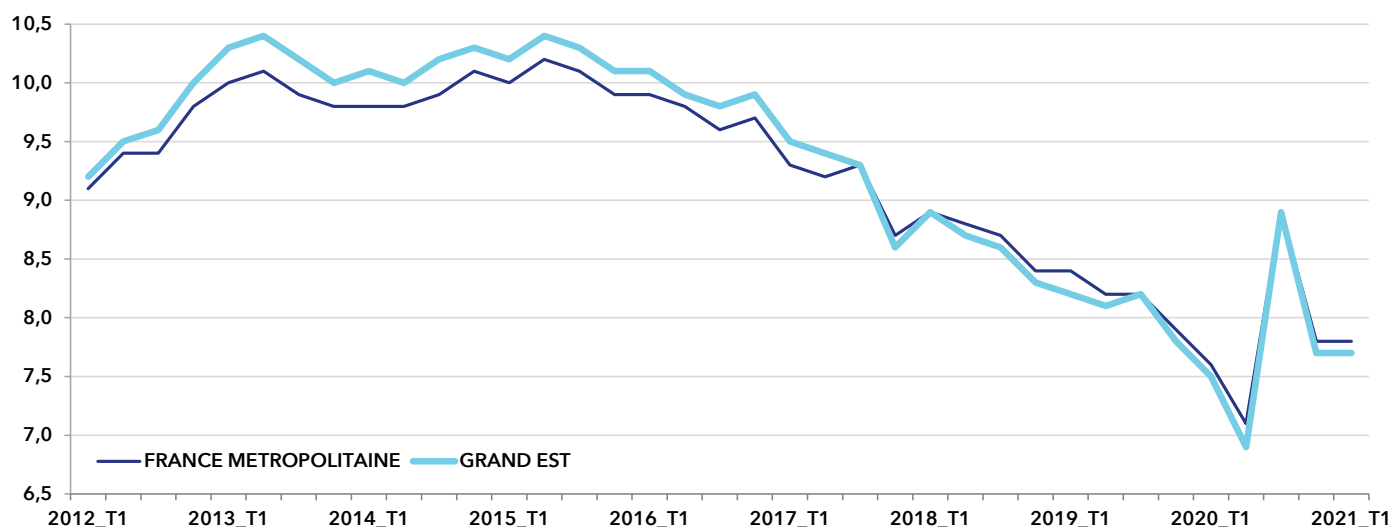


TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

1^{ER} TRIMESTRE
2021

Au 1^{er} trimestre 2021, le taux de chômage se stabilise à 7,7 % de la population active dans le Grand Est, demeurant au même niveau qu'à fin 2020. Le taux de chômage en France métropolitaine reste également stable (7,8 %). Après avoir subi de fortes variations au cours de l'année 2020 (-0,6 point au 2^e trimestre, +2 points au 3^e et -1,2 point au 4^e), essentiellement en raison des mesures de confinement et de déconfinement, le taux de chômage retrouve le niveau qu'il avait avant la crise sanitaire (7,8 % au 4^e trimestre 2019). La stabilité au 1^{er} trimestre 2021 se situe toutefois dans un contexte analogue de retrait d'activité (impossibilité parfois d'effectuer des recherches actives d'emploi) en raison des restrictions sanitaires toujours en vigueur.

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE



ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR RÉGION

Au 1^{er} trimestre 2021, pour l'ensemble des régions, les évolutions sont très inférieures à celles du 4^e trimestre. Au 1^{er} trimestre 2021, avec une stabilité, la région Grand Est connaît une évolution similaire à celle de l'Île-de-France, des Hauts-de-France et en Occitanie. Les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté et Pays de la Loire ne bénéficient pas de cette pause, et enregistrent une hausse sensible au 1^{er} trimestre. A contrario, le taux de chômage continue de baisser en Corse (-0,2 point au 1^{er} trimestre 2021).

Région	2020 T4	2021 T1	Évolution
HAUTS-DE-FRANCE	9,4	9,4	0,0
OCCITANIE	9,4	9,4	0,0
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	9,0	9,1	0,1
NORMANDIE	7,7	7,8	0,1
GRAND EST	7,7	7,7	0,0
ILE-DE-FRANCE	7,7	7,7	0,0
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	7,0	7,3	0,3
NOUVELLE-AQUITAINE	7,2	7,3	0,1
CENTRE-VAL-DE-LOIRE	7,1	7,2	0,1
PAYS DE LA LOIRE	6,7	6,9	0,2
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ	6,6	6,8	0,2
CORSE	7,0	6,8	-0,2
BRETAGNE	6,5	6,6	0,1
FRANCE METROPOLITAINE	7,8	7,8	0,0

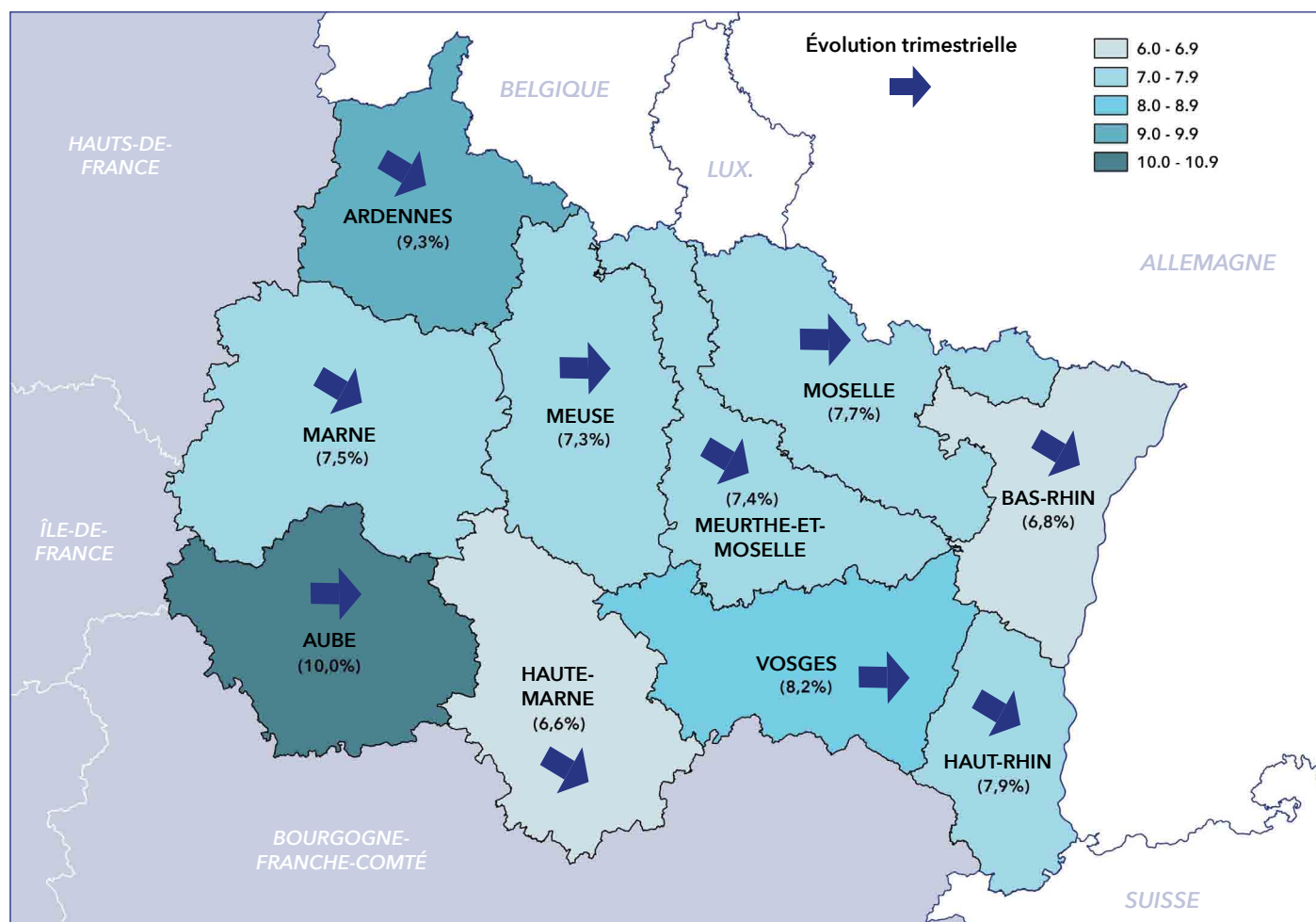
Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR DÉPARTEMENT

Au 1^{er} trimestre 2021, dans le Grand Est, les taux de chômage diminuent dans 6 départements et sont stables dans l'Aube, la Meuse, la Moselle et les Vosges.

Sur un an, l'évolution en Grand Est est identique à celle de la France métropolitaine (+0,2 point). Quatre départements, les Ardennes, la Haute-Marne, la Meurthe-et-Moselle et les Vosges ont, début 2021, des taux de chômage inférieurs à ceux enregistrés un an auparavant. C'est dans les Ardennes que le taux de chômage recule le plus nettement (-0,3 point annuellement, -0,2 point trimestriellement). A l'inverse, la Marne, la Moselle, le Bas-Rhin et le Haut-Rhin ont des taux de chômage plus élevés qu'au 1^{er} trimestre 2020.

	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2021 T1	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Ardennes	9,6	8,5	11,0	9,5	9,3	-0,2	-0,3
Aube	9,9	8,8	11,2	10,0	10,0	0,0	0,1
Marne	7,3	6,8	8,7	7,6	7,5	-0,1	0,2
Haute-Marne	6,7	6,3	8,1	6,7	6,6	-0,1	-0,1
Meurthe-et-Moselle	7,5	6,8	8,7	7,5	7,4	-0,1	-0,1
Meuse	7,2	6,5	8,5	7,3	7,3	0,0	0,1
Moselle	7,5	6,9	8,8	7,7	7,7	0,0	0,2
Bas-Rhin	6,6	6,2	7,9	6,9	6,8	-0,1	0,2
Haut-Rhin	7,7	7,2	9,2	8,0	7,9	-0,1	0,2
Vosges	8,3	7,7	9,6	8,2	8,2	0,0	-0,1
Grand Est	7,5	6,9	8,9	7,7	7,7	0,0	0,2
France métropolitaine	7,6	7,1	8,9	7,8	7,8	0,0	0,2



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

TAUX DE CHÔMAGE LOCALISÉ DANS LES TERRITOIRES DU GRAND EST

Dreets Grand Est - SESE

1^{ER} TRIMESTRE 2021

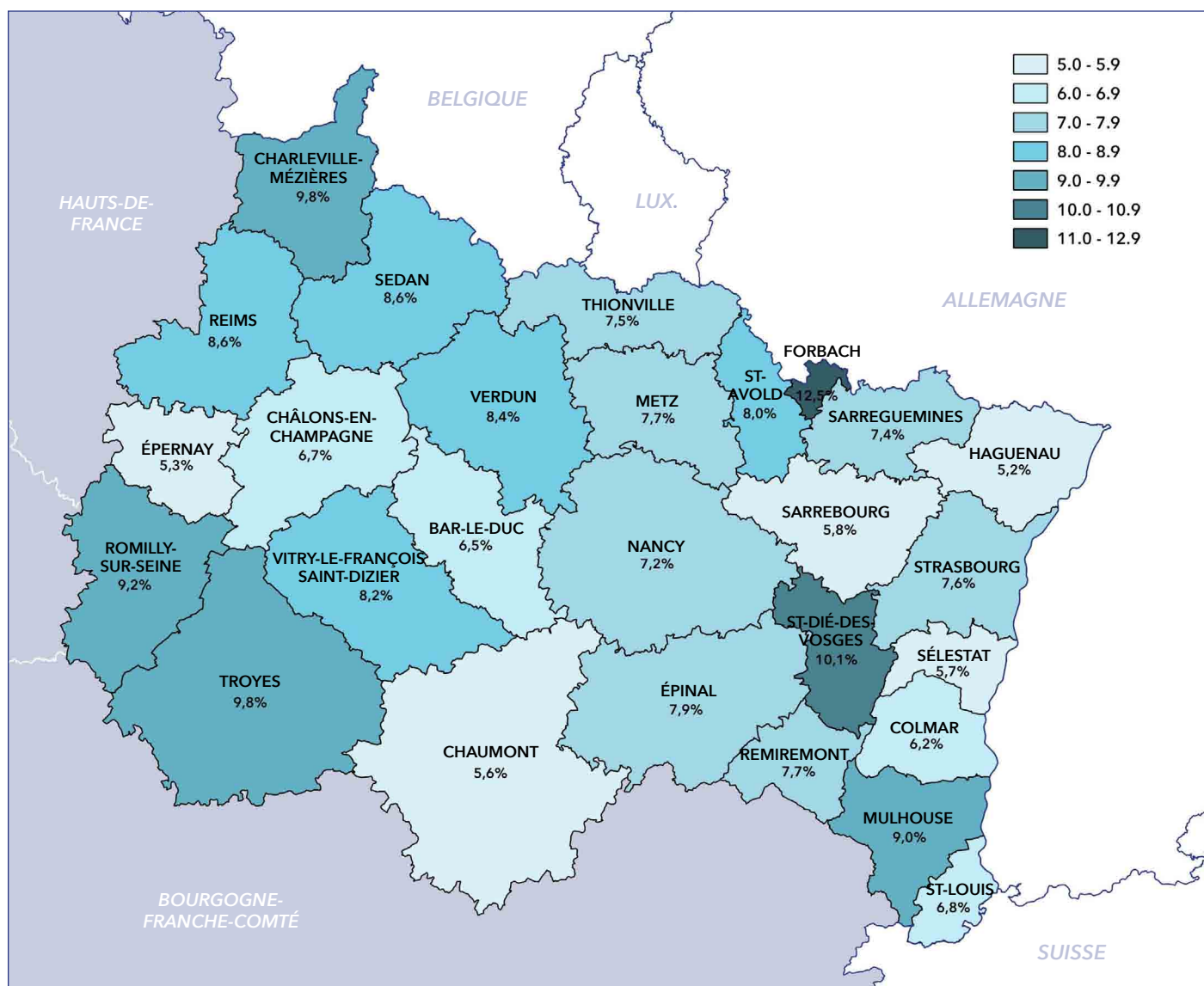
ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI

Au 1^{er} trimestre 2021, les taux de chômage localisés de la région varient entre 5,2 % (pour la zone d'emploi d'Haguenau) et 12,5 % (ZE de Forbach). Deux tiers des zones d'emploi du Grand Est présentent quasiment les mêmes taux de chômage qu'un an auparavant (début 2020). Seule la ZE de Charleville-Mézières se démarque par une baisse réelle de son taux de chômage sur un an : -0,4 point. Les autres zones du tiers restant se trouvent plutôt dans une situation moins favorable qu'au début de la crise sanitaire. C'est le cas de la ZE de Saint-Louis (+0,6 point) ou des zones de Forbach, Épernay et Thionville (+0,4 point), et dans une moindre mesure de celles de Romilly-sur-Seine, Saint-Avold, Colmar, Metz et Strasbourg. Cependant, ces évolutions n'ont pratiquement pas eu d'influence sur le classement des zones d'emploi selon leur taux de chômage.

	2020 T1	2020 T2	2020 T3	2020 T4	2021 T1	Évol. trimestrielle (en point)	Évol. annuelle (en point)
Bar-le-Duc	6,4	6,0	7,7	6,6	6,5	-0,1	0,1
Châlons-en-Champagne	6,7	6,1	7,9	6,8	6,7	-0,1	0,0
Charleville-Mézières	10,2	9,0	11,6	9,9	9,8	-0,1	-0,4
Chaumont	5,7	5,4	7,0	5,8	5,6	-0,2	-0,1
Colmar	5,9	5,7	7,2	6,3	6,2	-0,1	0,3
Épernay	4,9	4,7	6,1	5,3	5,3	0,0	0,4
Épinal	8,0	7,5	9,3	8,0	7,9	-0,1	-0,1
Forbach	12,1	10,9	13,8	12,5	12,5	0,0	0,4
Haguenau	5,2	5,0	6,3	5,4	5,2	-0,2	0,0
Metz	7,4	6,7	8,5	7,6	7,7	0,1	0,3
Mulhouse	8,9	8,3	10,6	9,2	9,0	-0,2	0,1
Nancy	7,3	6,6	8,4	7,3	7,2	-0,1	-0,1
Reims	8,4	7,8	9,9	8,7	8,6	-0,1	0,2
Remiremont	7,8	7,2	8,8	7,4	7,7	0,3	-0,1
Romilly-sur-Seine	8,9	7,9	10,6	9,5	9,2	-0,3	0,3
Saint-Avold	7,7	7,2	9,1	7,9	8,0	0,1	0,3
Saint-Dié-des-Vosges	10,2	9,4	11,9	10,2	10,1	-0,1	-0,1
Saint-Louis	6,2	5,6	7,5	6,8	6,8	0,0	0,6
Sarrebourg	5,8	5,5	6,6	5,8	5,8	0,0	0,0
Sarreguemines	7,3	6,9	8,7	7,6	7,4	-0,2	0,1
Sedan	8,7	7,8	10,1	8,7	8,6	-0,1	-0,1
Sélestat	5,6	5,6	6,9	5,9	5,7	-0,2	0,1
Strasbourg	7,3	6,7	8,5	7,6	7,6	0,0	0,3
Thionville	7,1	6,6	8,6	7,4	7,5	0,1	0,4
Troyes	9,7	8,7	11,2	9,7	9,8	0,1	0,1
Verdun	8,4	7,5	9,7	8,4	8,4	0,0	0,0
Vitry-le-François Saint-Dizier	8,1	7,7	9,8	8,3	8,2	-0,1	0,1
Grand Est	7,5	6,9	8,9	7,7	7,7	0,0	0,2
France métropolitaine	7,6	7,1	8,9	7,8	7,8	0,0	0,2

Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

ÉVOLUTION DU TAUX DE CHÔMAGE PAR ZONE D'EMPLOI (SUITE)



Source : Insee, taux de chômage localisé (données provisoires)

Avertissement : Indications concernant les estimations trimestrielles de taux de chômage localisé :

- l'emploi au numérateur des taux de chômage, en partie calculé avec les estimations trimestrielles d'emploi localisé (ETE), est révisé sur l'ensemble de la période en lien avec l'extension du champ des ETE à l'ensemble de l'emploi salarié.
- les estimations trimestrielles de taux de chômage par zone d'emploi sont cohérentes avec celles publiées au niveau régional.